L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 MARS 1873. | 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 20 MARS.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro .... 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

Demande de Vendeurs.

Quelques ENFANTS actifs et intelligents trouveront à s'employer à l'Abeille comme vendeurs. Il leur sera fait des conditions avantageuses.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Alfred Bouligny, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—1° Belle résidence au coin des rues Dauphine et Orléans—2° Maison rue St-Louis, entre Royale et Bourbon—3° Terrains rues Toulouse et St-Pierre.—Et 4° Deux îlets de terre à Versailles, paroisse St-Bernard.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée.—Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.—Aussi, chapeaux.

Par D. E. Morphy, au No 175 de la rue d'Orléans. Quincaillerie, vernis, etc., etc.

Par Vincent Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane. Marchandises sèches, lingerie, articles de fantaisie, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres.—Habillements bien confectionnés, articles de toilette pour hommes, chapeaux, casquettes, etc.

Quincaillerie! Vernis! —Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur: étagères, quincaillerie, vernis, etc., etc. 21

SPECTACLES.

Jeudi 20 mars 1873.

OPÉRA—La Tour de Londres.
VARIÉTÉS—The Marble Heart.
ACADEMIE—The Dream at Sea et A Regular Fix.
ST-CHARLES—Escaped from Sing Sing.
NATIONAL—Christophe Colomb et Les Brigands.
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

La Taxe pour les Ecoles publiques.

La dernière séance du Conseil des administrateurs de ville a été signalée par un discours très sensé et très vigoureux du maire Wiltz, dans le but d'affirmer l'indépendance du Conseil vis-à-vis le pseudo-gouvernement de la Louisiane en ce moment. Les menaces, de quelque côté qu'elles viennent, a dit M. Wiltz, ne feront pas dévier le Conseil de sa ligne de conduite, et les membres que ces menaces concernent, tous élus par les deux tiers, au moins, des votes blancs de toute la ville, ont une puissance morale assez grande pour n'avoir pas à redouter quelques tentatives d'intimidation." Ainsi, la loi votée par la pseudo-Législature pour le renversement de la constitution municipale, est une épée de Damoclès qui n'épouvante pas les membres du Conseil. Elle restera suspendue indéfiniment sur leurs têtes, et si elle tombe, elle ne fera de mal qu'à ceux qui l'auront fait tomber.

La ferme attitude prise par le maire à propos d'un article outrecuidant du journal officiel, n'a pas été le seul trait remarquable de la séance, il en est un autre que nous estimons beaucoup aussi, car il touche aux intérêts matériels de la Cité; nous voulons parler de l'ordonnance présentée au nom du comité général pour la réduction des dépenses. Cette réduction est forcée, puisque le trésor est toujours vide, sans qu'on puisse savoir quand il se remplira. Les recettes provenant de taxes, de licences, et d'autres sources, étant à peine suffisantes pour le paiement des intérêts, pour le rachat graduel de la dette municipale suivant les termes de la loi, et pour couvrir quelques frais indispensables du service public, et le Conseil ne voulant ni engager le revenu des années à venir, ni dépasser la limite légale de la dette capitalisée de la ville, le maire a proposé qu'un comité fût nommé pour examiner les contrats relatifs aux travaux publics en voie d'exécution, afin d'y renoncer, si les entrepreneurs y consentent, et si l'exécution peut en être suspendue sans dommage ou danger sérieux. Cette ordonnance a été votée, ainsi qu'une autre ordonnance autorisant le maire à prendre des arrangements pour réduire temporairement l'éclairage au gaz et à l'huile au tiers de l'éclairage actuel dans toute la ville.

Nous approuvons d'autant plus ce dernier vote qu'il constate la difficulté, nous devrions dire l'impossibilité de situation où le gouvernement radical avec ses ignorances, ses inepties et ses dilapidations, nous a plongés. Plus de lumière la nuit! Conséquence forcée du régime nègre! Ces gens là aboliraient le jour s'ils le pouvaient. Ténèbres partout où les nègres passent. L'expérience en a été faite maintes fois, et nous présumons qu'il en est ainsi au Port-au-Prince, à San-Domingo et dans la ville du Cap, autrefois le petit Paris. Là aussi les habitants doivent être sans lumière, la nuit.

Mais arrivons à un troisième point et qui n'est pas le moindre bien qu'il soit le dernier de la séance dont nous parlons. Il s'agissait de prendre un parti à l'égard du budget des Ecoles Publiques. Ayant fait ressortir cent fois l'illégalité de ce budget arbitrairement fixé par le bureau de direction des écoles et soustrait par conséquent au contrôle de la ville qui paye, nous jugeons inutile de revenir sur cette partie de la question.

Mais nous nous occuperons du point de vue financier, tout en faisant observer en passant, qu'il eut mieux valu renvoyer le vote à une autre séance, afin de donner plus de poids aux réflexions du maire sur l'indépendance et la fermeté du Conseil.—Le journal officiel avait pour ainsi dire sommé le Conseil de passer l'ordonnance relative au budget des écoles, et c'est quelques instants après la très digne réponse du maire aux menaces du Republican, que M. Calhoun a proposé de voter la taxe des écoles et la taxe a été votée. Nous sommes convaincu qu'il n'y a pas eu en ce vote la moindre velléité de génuflexion devant l'autorité arrogante du journal Kellogg, mais, selon nous, il eut été plus convenable d'ajourner cette affaire et de ne pas terminer par cette cession apparente une séance qui avait commencé autrement.

Maintenant voyons la différence qui existe entre la taxe votée et le budget des écoles, tel qu'il a été arrêté par le bureau de direction. Cette différence est grande. La dépense totale des écoles est de $469,215 et le total des dépenses et des dettes est de $799,053. Or, la taxe de 1 quart de 1 pour cent, sur un assessment de 130 millions, ne peut donner que $323,000, à supposer que la taxe soit toute payée, ce qui n'a jamais été depuis quelques années et ce qui ne sera certainement pas cette année. Mais même en admettant qu'elle se paye partiellement, on ne peut l'estimer au-dessus de $250,000. Alors, qui fera la différence, ou qui couvrira les $219,000 de déficit? La subvention de l'Etat ne va pas au quart de cette somme.

Il est vrai que le bureau de direction des écoles a fait appel au Conseil de ville que pour l'assessment et la collection de 1 quart de 1 pour cent sur toutes les propriétés taxables de la ville, mais il demande les taxes levées en décembre 1872 et telles allocations en sus qui seront nécessaires pour le soutien des écoles et la conservation des propriétés de la ville, ainsi que cela est dit dans l'acte 36 de la Pseudo-Législature. Du reste voici en détail le budget des écoles pour 1873 :

DETTES :

Certificats non payés au 1er janvier 1873	$290,472 17
Réclamations non ajustées et sans certificats	21,883 27
Réclamations pendantes devant le bureau	8,482 39
Total des dettes	$329,837 82

DÉPENSES :

Loyers de bâtisses	$35,000 00
Salaires des professeurs	350,000 00
Salaires des porteurs et portenses	25,000 00
Réparations	25,000 00
Secrétaire, assistant secrétaires et messager du bureau	4,000 00
Livres, papiers, etc., pour les élèves qui ne peuvent les payer	3,500 00
Combustibles, meubles, grilles et réparations	5,000 00
Balais, baquets, seaux, savon, etc.	2,980 00
Bureaux, bancs, rideaux et autres articles	8,235 00
Blancs pour rapport, livres de compte, papiers fournis aux professeurs, impressions et annonces	1,000 00
Compagnie de Santé et de Fertilisation	4,000 00
Dépenses contingentes	5,500 00
Total des dépenses	$469,215 00
Total des dettes et dépenses	$799,053 00

Comment faire face à ce total avec un assessment de 1 quart de 1 pour cent sur un capital général de 130 millions, quand chaque année la taxe n'est collectée que d'une manière partielle?

D'autre part, comment exiger le paiement de cette taxe de quantité de gens ou de petits, de très petits propriétaires, qui n'ont pas d'enfants à élever et qui sont aussi pauvres et plus pauvres très souvent que les parents qui envoient leurs enfants aux écoles publiques? Comment aussi requérir le paiement de cette taxe pour le bénéfice de familles riches qui envoient leurs enfants dans les écoles publiques et qui ne paient pas un sou d'impôt?

C'est ce que nous disait hier encore, dans une communication écrite, un de nos plus honorables citoyens. Cette taxe a toujours été une injustice. Etablie autrement elle serait légère; mais mal conçue et mal dépensée elle a été dès le principe un des plus lourds fardeaux de la municipalité. On ne sait plus où le poids s'arrêtera.

Mais nous traiterons ce sujet une autre fois. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à dire, d'après l'opinion même de M. Shaw, prédécesseur de M. Calhoun, dans l'administration des Comptes Publics, que la taxe des Ecoles sera plutôt de 30 cents que de 25 pour chaque cent piastres d'assessement, et que plus nous la paverons, plus elle augmentera. Il faut donc absolument chercher et trouver le moyen ou de la réduire ou de ne pas la payer. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la dernière solution serait la meilleure.

Les Warrants de 1871 et 1872.

Les mauvais errements sont faciles à suivre à ce qu'il parait, car nous voyons M. Kellogg suivre exactement ceux de son prédécesseur. Il y a certains bills qu'il signe les yeux fermés; il en est d'autres qu'il n'approuve pas, mais qu'il est bien aise de laisser devenir lois sans sa signature, et qu'il se garde bien de frapper de son veto. De ce nombre est l'acte No. 50, qui fait une allocation de $95,000 pour payer les warrants émis pour les sessions de 1871 et 1872, d'après l'autorisation des deux chambres de l'Assemblée générale, aux membres, aux officiers et employés, ou pour dépenses contingentes en dehors des allocations faites par la dite assemblée.

Ces warrants, qu'on avait toujours regardés comme frauduleux seront, suivant les termes de l'acte de la Pseudo-Législature, révisés et triés par un comité qui décidera de leur sort. Ce comité les déclarera bons ou mauvais à sa guise et les bons devront être payés par le trésorier. Si le trésorier n'a pas d'argent, ils seront recevables pour payement de taxes et de licences après l'année 1872. Cette somme de $95,000 ajoutée à celles que la Pseudo-Législature a votées pour ses propres frais et les frais de la session extraordinaire de 1872, forme un total de $370,000. C'est cher, outrageusement cher.

Revue des Journaux.

"Doublons les taxes, disait dernièrement un carpet-bagger dans la législature de l'Alabama". C'est, selon le Picayune, la politique qu'applique en Louisiane le gouvernement de Kellogg dont les membres n'ont d'intérêt dans les taxes que pour les empocher. C'est donc un gouvernement non seulement étranger, mais encore hostile à la Louisiane. Notre confrère engage donc les contribuables, avant de payer, à supputer le montant des taxes à payer et le montant des dettes auxquelles il faudra faire face, car ils verront que pour remplir ces obligations il leur faudra sacrifier leurs propriétés. Si les contribuables paient, ils soutiennent un gouvernement qui n'est qu'une usurpation et ils renoncent à toute délivrance dans l'avenir,—car que seront les élections administrées par Kellogg! une mauvaise farce! La seule politique à suivre est la résistance et le peuple peut triompher avec deux choses: l'union et la persévérance. Telle est la substance du vigoureux article du Picayune.

La responsabilité politique occupe actuellement l'attention de la presse du Nord. Le Times cite, à ce sujet, l'opinion de la Nation sur la loi qui a augmenté les salaires, et il exprime la conviction que l'infatuation des politiciens les perdra et qu'à la prochaine élection présidentielle le verdict du peuple contera au parti républicain toute sa force. Nous le souhaitons sans l'espérer.

Le Times nous range dans les gens non pratiques parceque nous refusons de proposer, nous aussi, notre compromis. Nous avons fait opposition au compromis fait avec Warmoth, parceque ce compromis laissait l'ex-gouverneur maître de la situation et la suite a prouvé combien nous avions raison: nous avons désapprouvé l'endossement de la candidature de Greeley et le résultat de l'élection présidentielle nous a encore donné raison. Aujourd'hui, nous sommes opposé à tout compromis qui laissera à Warmoth II (lisez Kellogg) le contrôle des destinées de la Louisiane. Qu'avons-nous besoin de présenter un plan de compromis quand la législature du peuple en a proposé un raisonnable, qui a été dédaigneusement rejeté.

"C'est la faute à Colas." L'organe radical cherche à excuser les hauts fonctionnaires fédéraux accusés de détournement de fonds ou de concussions, en disant que c'est la faute de leurs employés, et il dénonce le système des recommandations. Cette critique est juste mais il faudrait commencer par en haut. Si M. Grant avait nommé pour maîtres de poste non des politiciens, mais des hommes ayant des capacités administratives, le gouvernement fédéral n'aurait pas eu à subir des déficits énormes et on ne serait pas obligé d'excuser les titulaires en rejetant la faute sur les employés.

L'organe de M. Kellogg tend une ligne pleine d'appâts aux fusionnistes. Sa patron a, dit-il, beaucoup de nominations à faire en ville, pourquoi les gens qui [illegible] naient McEnery, dans l'intention d'obtenir une bonne administration, ne [illegible] raient-ils pas à Kellogg pour qu'ils fassent de bonnes nominations? Voilà une amorce cousue de fil blanc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.—Les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans sont convoqués pour le 21 avril, à 10 heures du matin, dans le but de délibérer sur une proposition d'amendement à la charte de cette Compagnie. Voir plus loin une annonce relative à cette convocation.

[illegible]—La société [illegible] sous la raison Bercier & Reine a été dissoute d'un commun accord, le 15 du courant, et une société nouvelle formée sous la raison Bercier & De Smet.—Le siége de la maison reste au No. 5 rue Tchoupitoulas. MM. Bercier & De Smet sont chargés, comme agents, de la vente des célèbres savons de Leberman & Co., de Philadelphie. Ils importent en outre, directement, des vins en barriques et en caisses, des eaux-de-vie, des épiceries, des comestibles fins, tels que jambons, sardines, etc. Voir aux annonces.

CONCERT A PRIMES.—Lisez la grande annonce intitulée : Le plus Grand Progrès du Siècle. $500,000! Vous verrez qu'en prenant un billet pour le Concert organisé au profit de la Bibliothèque publique du Kentucky, vous pouvez gagner une prime en argent variant de $100,000 à $10. Par ces temps de misère universelle et d'impôts écrasants, qui ne voudrait profiter d'une pareille chance de fortune!

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On joue ce soir La Tour de Londres, grand drame en cinq actes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les membres des comités exécutifs de paroisse des partis démocratique, réformiste et libéral, ainsi que quelques présidents des clubs indépendants, se sont réunis hier soir à huit heures dans la salle Howard, au No 58 de la rue du Camp.

On a discuté longuement et avec beaucoup de chaleur le projet de résistance au paiement des taxes, et on a parlé des mesures à prendre pour organiser définitivement la grande ligue du peuple contre le gouvernement usurpateur de Kellogg.

Il y aura bientôt un grand mass meeting de citoyens, et le peuple sera appelé à décider lui-même s'il veut se soumettre au gouvernement que lui imposent les baïonnettes des Etats-Unis, ou s'il veut résister à outrance à Kellogg et à ses collecteurs de taxes, et prendre le gouvernement radical par la famine.

Nous n'hésitons pas un seul instant à prédire à l'avance quelle sera la réponse du véritable peuple de la Louisiane, qui, pour sauvegarder son honneur aussi bien que ses intérêts, ne pourra jamais consentir à reconnaître un gouvernement qu'il sait être frauduleux, et à payer des taxes énormes, qui ne sont pas dues et qui équivalent à une confiscation de la propriété, au profit d'une clique de politiciens ambitieux et d'aventuriers avides.

Dans son compte-rendu de la célébration de la fête de Saint-Patrick par toute la population irlandaise de notre ville, lundi dernier, notre confrère du Picayune parle dans les termes les plus élogieux des artistes et des amateurs qui ont chanté la Grand'messe de Mercadante à l'église des Jésuites.

Il a été surtout enthousiasmé de la voix et du talent de madame Comes, et dit que cette artiste, car elle l'est devenue depuis près d'une année, a soulevé des "flots d'harmonie dans la salle et a fait battre tous les cœurs." Nous n'avons pas eu le plaisir d'entendre madame Comes lundi dernier, mais nous la connaissons assez pour nous porter garant que l'admiration du reporter du Picayune n'est que très légitime.

Il parait qu'il y a un certain cachot dans la station de police du quatrième precinct, où tous ceux qui y sont enfermés attentent à leur vie. Il y a eu déjà quatre exemples. Les rumeurs les plus diverses circulent à ce sujet. On prétend que le cachot est hanté et que les prisonniers sont effrayés par de terribles apparitions.

Le fait est, qu'une femme du nom de Cora Lee, qui y avait passé la nuit mardi, a essayé de se suicider en se pendant à la grille de la prison.

Un policier est arrivé à temps pour sauver la vie de la malheureuse créature.

Le sergent Vankirk, de la police métropolitaine, a arrêté, hier, un certain José Martinez, demeurant au coin des rues Canal et Bourgogne, accusé d'avoir dans sa chambre un grand nombre d'objets volés, dont voici l'énumération :

Une montre et deux chaînes en or, deux médaillons et quatorze broches du même métal, une broche et une bague enrichies de diamants, quatre paires de boucles d'oreilles en or, une paire de binocles en or, une paire de bracelets du même métal, une paire de boucles d'oreilles en améthyste enrichies de perles et de diamants, une broche de même nature, six fourchettes d'argent, deux couvertures chinoises et six bottes de marchandises assorties. Le tout est évalué $2000.

On a trouvé également des cigares, des cigarettes et des paquets de cartes.

Martinez a été écroué à la station de police du troisième precinct.

Un incendie s'est déclaré vers une heure, hier matin, dans la grocerie de M. Eugène Bugey, située au coin de la rue Septième et de la rue Dryades.

La bâtisse, appartenant à M. Buvals, a été entièrement détruite.

Les pertes sont évaluées à $1500 et sont couvertes par une assurance.

Les victimes du grand incendie qui a eu lieu dernièrement dans le Troisième District, nous prient d'annoncer aux personnes auxquelles ou aurait pu avoir confié des objets égarés pendant la conflagration, de vouloir bien les faire transporter à la grocerie de MM. Elizardi et Enright, sise au coin des rues Craps et Mandeville, afin que les propriétaires des dits objets puissent venir les identifier et les réclamer.

Deux jeunes gens se sont rendus hier matin à Alger pour vider une affaire d'honneur.

L'arme choisie était le fusil de chasse. Après l'échange d'un coup de feu, qui n'a pas eu d'effet, les deux adversaires se sont réconciliés sur le terrain et se sont donnés la main.

Le cocher d'une charrette chargée de fumier est tombé hier matin, en passant rue de Chartres, près de la place Jackson, devant la roue de son véhicule, et il aurait été écrasé infailliblement, si M. C. L. Willoz, qui se trouvait là heureusement, n'eût tiré en arrière le malheureux et arrêté les chevaux.

Le pauvre homme en a été quitte pour quelques contusions.

Un jeune garçon nommé François Delpart, qui paraît avoir des dispositions tout à fait belliqueuses, a été arrêté hier, accusé d'avoir donné un coup de couteau à la veuve Deichammer, avec l'intention bien marquée de mettre fin à son existence. Le dangereux jouvenceau a été mis sous clef.

Vers huit heures et demie, hier matin, un jeune garçon du nom de Prosper, âgé de quinze ans, voulant entrer dans un char du chemin de fer Chattanooga, pendant que le train était en mouvement, est tombé accidentellement et s'est blessé à la tête. Quelques personnes l'ont conduit à sa résidence, rue de Chartres.

TEMPÉRATURE.—19 mars 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	62	17
12 M.	66	19
3 P. M.	66	19
6 P. M.	67	19

L'ORIGINE DES [illegible].—On lit dans un journal :

Hier, dimanche de la Quinquagésime, ont commencé, dans toutes les églises du diocèse, les prières des Quarante-Heures.

La prière des Quarante-Heures a été instituée par le P. Olivier Manare, nommé par saint Ignace recteur du collége de Lorette, depuis 1554. Voici comment le P. d'Oultreman raconte avec naïveté l'origine de cette pieuse institution :

"Nos Pères eurent vent de quelque peu chaste comédie que ceux de la ville doivent représenter aux carnavalles. Le P. Olivier s'efforça de la supprimer et empescher qu'elle ne vist le jour. Mais n'ayant pu rien obtenir par les raisons et requestres, inventa une contre-ruse pour esclouer cette pièce du diable, car il ordonna des prières de Quarante-Heures en la Sainte-Chapelle, [illegible] et agencer d'une façon nouvelle afin d'attirer le monde; ce qui réussit si bien, que la comédie n'eut autres auditeurs que les acteurs mesmes. Et voilà le commencement des prières de Quarante-Heures et qui ont apporté et apportent tous les ans tant de dommages au diable et au monde; et c'est au P. Olivier que nous devons cette sainte et heureuse invention."

Cette dévotion de Quarante-Heures fut rapidement propagée en Italie et en France.

[illegible] CHARIVARI [illegible].—Nous lisons [illegible] dans le Figaro :

La musique de la Fille de Madame Angot a été très vif et très franc. M. Francisque Sarcey dit au sujet de cette pièce :

L'opérette bouffe s'en va ou plutôt elle se transforme, et ce n'est pas dommage, la veine en était depuis longtemps épuisée. La Fille Angot, que l'on vient de nous donner hier soir aux Folies-Dramatiques, n'a plus qu'un rapport lointain avec les chefs-d'œuvre de ce genre, aujourd'hui démodé, la Belle Hélène et l'Œil crevé. La Fille Angot ne se pique point d'excentricité ni de folie. C'est tout à fait l'ancien style du vieil opéra-comique aux beaux jours de sa naissance. A l'heure où l'opéra-comique tourne, d'un mouvement invincible, au grand-opéra et joue Romeo et Juliette, il est tout naturel que ce genre, éminemment français, revienne sur d'autres scènes plus humbles. Le succès de la Fille Angot a été très vif le premier soir, et cette petite révolution a paru être du goût du public, qui s'est énormément amusé.

Quel instructif et délicieux feuilleton ce nouvel opéra-comique vient d'inspirer à M. Paul de Saint-Victor! Le brillant critique connait son Directoire sur le bout du doigt. Jamais on n'a mieux évoqué ce fameux type des incroyables qui nous étonnent chaque jour quand nous voyons sur les quais les gravures du temps:

Une conspiration d'incroyables et de muscadins vient s'enchevêtrer à ce bal.—Perruque blonde et Collet noir,—c'est leur signe de reconnaissance et leur mot de passe. Nos lecteurs savent, par le roman si dramatique et si coloré, si curieusement mêlé d'invention et de vérité, que M. de Boisgobey publie dans la Petite Presse, les faits et gestes de ces capitans de la réaction thermidorienne. Ils les retrouveront aux Folies aussi exactement costumés que s'ils sortaient du Journal des Dames et des Modes de Lamésangère. Il y avait du brigand de mélodrame et de l'histrion dans ces mirliflors baroques, aux oreilles de chien, campés sur leurs gourdins à poignée plombée serrés dans un habit étriqué, ou engoncés dans un carrick vaste Collet plastronnés de gilets à dix-huit boutons de nacre, la jambe enroulée de jarretières flottantes, le menton engouffré dans le goitre d'une caverne monstrueuse qui masquait le nez.

Un journal les comparait, ainsi fagottés, à "des bustes montés sur des échasses et vêtus d'un sac." "La perruque blonde qui couronnait leur accoutrement, était l'enseigne de leurs opinions: le citoyen Payen ayant dénoncé à la Commune, pendant la Terreur, "les femmes éventées qui s'empressaient d'acheter les cheveux des jeunes blondins guillotinés, et de porter sur leurs fronts une chevelure si chère."

C'était l'époque où le fameux chanteur Garat, le dieu de la romance, "refusait plus de femmes qu'il n'en agréait." Heureux Garat! Un citoyen contemporain le fait parler ainsi à la Mode:

On ma divinité tutélaire! tous les mortels se plaignent de leur sort, moi je vous supplie de ne rien changer au mien. Les grâces, les plaisirs m'assiègent; ils veulent tous m'avoir, je me laisse entraîner; ils m'idolâtrent, je me laisse faire. Mon costume, mes propos, mon maintien, tout fait un évènement, une cadence chromatique est la nouvelle du jour, un enrouement est une calamité publique! Ma parole suprême, c'est trop de félicité pour un mortel!

Que dira Capoul, s'il lit ces lignes?

DUMAS FILS CHEZ L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.—Nous avons, l'autre jour, discrètement parlé d'une sorte d'audience — c'était le bruit qui courait alors—demandée à Mgr. Dupanloup par M. Dumas.

Ce n'était point une audience ordinaire, et le XIXe Siècle fait là-dessus des révélations piquantes.

M. About prétend que l'illustre prélat connait à fond toutes les œuvres de Dumas fils, mais qu'il regrettait vivement que l'auteur ne fit pas imprimer la Femme de Claude.

—Je ne puis pourtant pas, disait-il devant un ami, louer un fauteuil au Gymnase.

"Ce propos fut transmis à l'auteur, qui, comme chacun sait, est le plus courtois et le plus obligeant des grands hommes. Il prit la balle au bond, et envoya son manuscrit à l'évêque.

"Une affaire si heureusement engagée ne pouvait s'arrêter à moitié chemin. Dimanche donc, non pas dimanche dernier, mais celui d'avant, c'est-à-dire le 9 février, Alexandre Dumas alla à Viroflay déjeuner chez M. Dupanloup. Les grands vicaires étaient de la fête, qui fut, nous le croyons sans peine, une véritable fête de l'esprit. Je ne sais s'il est vrai que l'un des assistants, encore sous le charme, ait dit: "—M. Dumas nous a édifiés et nous l'avons amusé."

Ce qui est positif, c'est que le terrible évêque a reconduit son hôte à la gare, par un froid assez rigoureux, et qu'il doit imprimer bientôt une brochure ou du moins une lettre publique pour prôner les derniers ouvrages de Dumas.

—Une correspondance transatlantique annonce un fait qui donne la plus haute idée de la vertu des magistrats.... dans la République de l'Equateur.

Une compagnie lyrique française jouait récemment sur le théâtre de Guayaquil, la Grande-Duchesse. L'autorité, qui assistait à la représentation, a été scandalisée par la familiarité de la grande-duchesse avec Fritz, dans le deuxième acte. Elle a ordonné que la pièce ne fût pas continuée, attendu son immoralité, et elle a fait baisser le rideau.

—Le mariage de Justine Boulard avec Médéric Durand, mariage projeté avant le crime de Canteleu, a été célébré samedi matin, [illegible] tous les habitants de la localité et ceux des environs assistaient à la messe de mariage. Justine Boulard est complètement rétablie; elle ne conserve que peu de traces des affreuses blessures qui lui avaient été faites par son meurtrier. Elle a reçu de nombreux témoignages de sympathie. La noce ne différait en rien des autres cérémonies du même genre et elle était empreinte de la plus grande simplicité.

Inutile de dire que les incidents du crime de Canteleu étaient l'objet des conversations des invités, qui félicitaient la mariée d'avoir échappé à son odieux meurtrier. Justine Boulard persiste à désigner Neveu comme étant l'auteur du crime. Elle est de plus en plus affirmative dans son accusation et elle dit que la vengeance était le mobile du crime. Elle raconte qu'elle avait signalé à la justice un des plus proches parents de Neveu, qui, d'après son témoignage, aurait été condamné à trois ans de prison.

Il est à peu près certain que sous très peu de jours, Neveu sera envoyé devant la chambre des mises en accusation.

—Samedi, vers quatre heures du soir, rapporte l'Egalité, de Marseille, a eu lieu un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences.

Une commission, composée de conseillers municipaux, d'ingénieurs et de professeurs, parmi lesquels MM. Favre, doyen de la Faculté des sciences, et Pascal, ingénieur de la ville, s'était réunie au domaine de Silbon et Tolesano, en juillet dernier.

Cette commission était venue là pour juger les expériences de M. Wallerant, au moyen de l'appareil "l'extincteur des incendies,"

M. Wallerant avait demandé au conseil municipal un local voûté dans lequel il devait allumer des matières rendues excessivement combustibles, en déversant sur elles de l'huile, du goudron et du pétrole.

Un grand feu fut donc allumé dans une salle voûtée du domaine Decormis. Le bois, arrosé d'huile et de goudron, prit bientôt des proportions immenses, et il fut éteint en un clin d'œil au moyen de "l'extincteur des incendies."

On procéda ensuite à l'embrasement d'un autre bûcher, abondamment imprégné de pétrole.

Toutes les portes et les fenêtres de la salle dans laquelle se trouvait le foyer incandescent avaient été fermées, et on attendait impatiemment le développement de l'incendie artificiel, lorsqu'une explosion formidable eut lieu, faisant sauter toutes les vitres et les portes de la maison.

Quatre personnes furent blessées, parmi lesquelles les honorables MM. Favre et Pascal. Un véritable incendie se déclara alors, incendie qui fut bientôt conjuré par M. Wallerant.

Voici à quelle cause était due cette explosion :

Le pétrole n'était pas très pur, paraît-il, et en brûlant il dégagea une grande quantité de gaz qui, comprimé et ne trouvant aucune issue pour sortir, produisit cette explosion.

— Nous lisons dans le Courrier de France :

On nous annonce,—et nous donnons cette nouvelle avec toutes réserves, bien que la source d'où elle émane soit des plus sûres,—que la personne qui, sous le nom de veuve Millière a lancé une assignation contre le capitaine Garcin en payement de 150,000 fr. de dommages-intérêts, n'était pas la femme légitime de l'ancien membre de la Commune.

La vraie veuve Millière, qui habite rue de Vanves, comprend mieux les devoirs de sa situation. Elle est dans le silence, l'isolement et l'obscurité.

—Emprunté au Gaulois :

Quelqu'un demandait ces jours-ci au docteur Ricord ce qu'il pensait de l'absinthe.

—Rien de bon, répondit le célèbre praticien.

—Cependant.... cela ouvre l'appétit?

—Je ne dis pas non; mais je suis aussi de cet avis qu'il ne fait jamais rien ouvrir.... avec de fausses clefs.

—Au foyer, passe un membre de la commission d'examen au bras d'une jolie personne.

—Peste, dit quelqu'un, il a une jolie femme.

—Qu'est-ce que vous en savez, c'est peut-être sa sœur?

—Impossible, puisqu'il est [illegible].

☞ Mme Grandy dit que le SOZODONT, [illegible] éclipse [illegible] les autres [illegible] pour les dents et les gencives, et ce que cette dame dit est répété très haut par les dentistes de nos belles et de nos élégantes. Mar18

Décédé, hier, à cinq heures de l'après-midi, à l'âge de trente-six ans, JOHN DREUX. Les amis et connaissances de sa famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu CETTE APRÈS-MIDI, à trois heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, Avenue Washington, entre Urquhart et Girod. (Sergé Annonciation.

De la part de son père.

Décédée hier, à cinq heures A. M., MARIE EULALIE VERRET, à l'âge de vingt-deux ans. Les amis et connaissances des familles Verret, Garic et De Bouchel sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à cinq heures P. M. Le convoi partira de sa demeure, rue Union, entre Moralès et Urquhart.

[illegible] Les amis et connaissances des familles Pettigrin et Samory, et ceux de son oncle Léonce Franzin, sont invités à assister aux funérailles, qui auront lieu [illegible] à 4 heures précises. Le convoi partira du No. 294, rue Dumaine, près Gálvez.

Décédé à St. Louis, Missouri, le 17 mars 1873 à quatre heures du matin, CARLO PATTI, natif de Lisbonne, Portugal.

SERVICE FUNÈBRE.

UN SERVICE FUNÈBRE sera célébré à l'église St-Augustin, SAMEDI 22 courant, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de LOUIS THÉODORE CASTÉRA. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.
De la part de sa veuve.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi, 21 mars, à 7 heures du matin, à l'Eglise de l'Annonciation, pour le repos de l'âme de feue FRANÇOISE FOUCHÉ. Les amis de la famille sont respectueusement invités à y assister.
21 De la part de la Famille.

LICENCES et TAXES
D'ETAT et de VILLE.
Payez-les ou Faites-les Payer,
— En vous adressant chez —
Mr BRETTE,
14.... Rue St-Charles.... 14
De 7 heures du matin à 7 heures du soir.
2 mars—1m—PP

ENTREPOT DE TAPIS,
Au No. 17 de la rue de Chartres.
Vente en Gros et en Détail.
TAPIS anglais et américains.
TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures.
NATTES de Chine et de coco.
STORES, Couvertures de tables.
RIDEAUX DENTELLE, Etoffes à rideaux.
ETOFFES A MEUBLES, Garnitures de Meubles.
CRIN, Sarlange, Ressorts, Coutil à matelas.
[illegible]—PP A. BROUSSEAU.

Vente en gros aux prix de New York
IMPORTATION DIRECTE
Au No. 17 de la rue de Chartres.
1000 pièces TAPIS, velours, Bruxelles, tapisserie.
100 DEVANTS DE CHEMINÉES, velours, Bruxelles, tapisserie.
150 NATTES coco, velours, Bruxelles, tapisserie.
100 pièces NATTES CHINE, de Coco.
150 " Chanvre Manille de Belgique.
TOILE CIRÉE, de 3 à 24 pieds de large.
BURLAPS rouges.
15 mars—6PP A. BROUSSEAU. Au No. 17 rue de Chartres.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirée.
ELKIN & Co.
Au No 168 de la rue du Canal
REÇOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE A DESSINS, nouveaux genres.—Aussi des NATTES BLANCHES à CARREAUX de qualités supérieures.
Leur [illegible] stock de TAPIS et de TOILES CIRÉES est offert à des prix réduits.
14 mars—1m PP

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, coin Gravier et Lafayette. — Nouvelle-Orléans, 20 mars 1873. — Une réunion des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le lundi 21 avril 1873, à 10 heures du matin, dans le but de délibérer sur la proposition d'augmenter le capital et d'amender l'article VIII de la charte de la Compagnie.
20 mars—6tMav P. THERE Jr., Secrétaire.

S. L. C.
3————21————7 1/2.
PRÉCISES.
[illegible]
20 mars—6t

Avis.
BONNE OCCASION.—A vendre pour cause de retraite des affaires, le Restaurant St. Philippe No 27, entre les rues Chartres et Levée.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux.
20 mars—7 com—D Mar V

Avis aux Dames.
JULES DELAUNAY,
230...... Rue du Canal...... 230
(Coin Basin)
INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, de sa fabrique.
Les dames seront surprises de la qualité et du bon marché de ses marchandises et de son bon goût. [illegible]

HORTICULTURE FRANÇAISE.
Plants, Plants.
Grande exhibition de Plants d'Europe importés directement de France par le dernier steamer, tels que: Camelias, Magnolias, Pensées, Azalées, [illegible] de choix, Bulbes, Oignons, graines de Fleurs, Rosiers, Arbres fruitiers, [illegible], Figuiers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Vignes, Fraisiers en arbre, [illegible]. Fruit naturel, le plus [illegible] livres et fraîchie dans un bocal de verre dont il ne peut sortir sans casser le vase. Ceci mérite l'attention des amateurs. Ventes à des prix excessivement réduits.
S'adresser au magasin du BON JARDINIER, rue Carondelet, No 1 1/2 près Canal.
[illegible]

SAISON DE PÊCHE
1873.

AU VIEUX PÊCHEUR.

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

LE soussigné prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture de son stock d'Articles de Pêche, sans contredit, le plus complet et le mieux assorti qui ait jamais été importé en cette ville et dont voici une courte énumération :

SEINES Coton et chanvre Mailles assorties de toutes grandeurs.
TREMAILLES de do do
EPERVIERS Coton et Fil, 4, 5, 6 et 7 pieds.
LIGNES Soie, Fil et Coton.
CARRELETS manches en deux.
CARRELETS simples.
HAMEÇONS anglais irréguliers, etc., etc., etc.
Il invite les marchands de la ville et ceux de la campagne à venir examiner cet assortiment si varié, afin de pouvoir juger eux-mêmes le prix et la qualité, avant d'acheter ailleurs.

A. THERE.
A l'Enseigne du
"Vieux Pêcheur,"
189 .... Passage de la Bourse 189
Entre St-Louis et Conti.

AGENT SPÉCIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de S. Allcock & Co., Redditch (Angleterre). [illegible]

LIQUIDATION.
GEORGE ULMER,
PARFUMEUR,
71............ Chartres Street............ 71
VENDRA, à partir d'aujourd'hui, tout son stock à prix réduits et traitera à des conditions libérales avec un preneur pour le tout.
Occasion unique pour les boutiques [illegible].
18 mars—1m

EXCELLENTS MARCHÉS.
Vente de Clôture.
ETANT sur le point de me retirer du commerce [illegible]; Malles, [illegible] pour dames; Malles en [illegible], Portemanteaux, [illegible] TAPIS, etc. [illegible] de LUNDI [illegible] N. C. [illegible].
[illegible] Au No 71 de la rue du Camp.

F. MEUNIER,
[illegible] Rue de Chartres [illegible]
VIENT de recevoir un grand choix d'articles [illegible] nouveautés [illegible] au [illegible] prix de New-York [illegible].
[illegible]

RAPPORT DE L'ÉTAT
— DE LA —
Banque Nationale de l'Union
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires du [illegible], 10 mars 1873.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,107,689 [illegible]
Bonds des E.-U. pour garantir la circulation		[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques		[illegible]
Dû par des agents de réserve et de réserve		[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers		[illegible]
Propriétés foncières		[illegible]
Mobilier et installations		[illegible]
Dépenses courantes		[illegible]
[illegible]		[illegible]
En caisse, savoir:		
Monnaie courante	$176,211 29	
Checks sur des banques locales	284,204 13	
		460,415 [illegible]
		$2,[illegible]

PASSIF.

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Intérêts	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers étrangers	[illegible]
	$2,[illegible]

18 mars—M—PP JAS. CHALARON, Caissier.

BATISTES IMPRIMÉES!!

Nous appelons l'attention des acheteurs sur notre assortiment de

Batistes Imprimées

qui se compose d'articles de choix et dont les dessins sont entièrement nouveaux.

D. H. HOLMES,
No 155, rue du Canal et
" " rue Bourbon.
16 mars—6t—PP

Nouvelle-Orléans, 18 mars 1873.

LA maison BERCIER & REINE est dissoute par commun accord, Maurice Reine se retirant des affaires.
OSCAR BERCIER,
MAURICE REINE.

Les soussignés assument les obligations de la maison Bercier et Reine, et continueront le même genre d'affaires, sous la raison sociale de BERCIER & DE SMET, au No 5 de la rue Tchoupitoulas.
OSCAR BERCIER,
EMILE DE SMET.

Bercier & De Smet,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
No 5, Rue Tchoupitoulas.
Agents pour la vente des
SAVONS DE LEBERMAN & CO.,
PHILADELPHIE.
Importateurs de VINS en barriques et en caisses,
EAUX-DE-VIE de Cognac et de la Rochelle,
VINS de Porto et de Sherry, HUILES d'Olive,
SARDINES, &c.
JAMBONS au Sucre, de Rowse; CHANDELLES, &c. &c. 19 mars—7t

AVIS SPECIAL!
Avis Médical très important!
Le Dr. E. De F. CURTIS,
M. D., F. R. C. S., etc.,
—Auteur de—
"Medical Essays on Manhood, Marriage, [illegible] Développements and other Specialties," [illegible] Debility", etc., etc.
PREND la liberté d'annoncer respectueusement à ses anciens malades et aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il sera en cette ville le 17 du courant, et qu'il y restera jusqu'à samedi, 22 du courant, jour où il partira positivement pour le Nord.
Le docteur sincère qu'il a été [illegible] à Galveston et le chaud patronage qui lui a été accordé dans la métropole de l'Etat du Texas, portent à croire que, ce temps déjà très restreint, sera presque totalement pris; et en vue de cela, il souligne l'importance de
PROMPTES ENTREVUES
A son cabinet de consultations, 2, rue des Remparts, une porte après la rue du Canal, entre celles Canal et Douane, une entrevue, au moins, étant indispensable pour un bon diagnostic de la maladie.
L'art et la rapidité avec lesquels une expérience de vingt ans permet au Dr Curtis de traiter tous les cas de Débilité Nerveuse, Débilité Spermatique et de Dérangement général des fonctions, justifient sa conviction de pouvoir traiter les cas les plus chroniques et les plus tenaces, aussi bien par correspondance, après une entrevue, que par des rapports continus, de sorte que les malades en quête de ses services devraient se présenter immédiatement, le lundi au [illegible] d'ouverture du
LUNDI, 17 mars à
LUNDI, 24 mars, inclusivement.
Lisez ce que la presse européenne et la presse américaine disent des fameux traités du Dr. Curtis sur Manhood, Marriage et Microscopic; avec dans certains phases de débilité, et l'éloquent effet du "Great British Thunderer" et du "London Times."
Plus de charlatanisme, et le système des médicaments patentés, ainsi bien des rapports, dans, par vingt années d'expérience, d'études physiologiques et de démonstrations anatomiques.
Salle de consultations, No. 2 rue des Remparts une porte après la rue du Canal, entre celles Canal et Douane. 20 mars—6

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULON,
No 66...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 66,
Encoignure Bienville.
Manufacturier à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
16 mars—[illegible] Nouvelle-Orléans.

Pianos de seconde main.
J'AI en main et à ma disposition quelque vingt-cinq bons pianos de seconde main (de Pleyel, d'Erard, de Faivre, etc.) qui ont été loués pendant l'hiver ou à hangrés pour des ventes. Les [illegible] et lesquels, pour dégager mon stock, seront vendus beaucoup au-dessous de leur valeur pour du comptant, ou payables en versements mensuels de $10. Les pianos sont en bon état, prêts à entrer en service et convenables pour des commençants. Prix: $50, $75, $100, $125, $150, $175.
16 mars—6PP LOUIS GRUNEWALD.

HORTICULTURE FRANÇAISE.
Deuxième Semaine.
ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.,
Sous l'Hôtel St-Charles.
M. PELLOQUE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues pendant huit jours seulement, à des prix excessivement réduits.
18 mars—6t

A Vendre.
GROCERIES. Une propriété faisant de bonnes affaires, située dans le Deuxième District. Pour les détails s'adresser par lettre à la Poste, Box No. 394, Nile-Orléans. 18 mars—2t

A Louer,
La maison située rue du Quartier, No 271, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser à Bercier & Reine, No 5, rue Tchoupitoulas. 18 mars—6t—PP

AVIS IMPORTANT.
Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat,—Premier District,—Au No 129 de la rue Gravier.—Nlle-Orléans, 18 mars 1873.—Comme le temps prescrit pour l'émettre des reçus de taxes basées sur les rôles de 1872 et des licences pour 1873, les contribuables sont respectueusement informés que les règlements de la loi, pour tout retard, prévaudront les taxes de 1872. Les lois qui ont trait à la perception des taxes sont très sévères.
N. C. FOLGER, Percepteur.
19 mars—2t

DEPARTEMENT DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS.
LIFE ASSOCIATION OF AMERICA,
Bureau, rue Gravier, No. 130.
J'ANNONCE avec plaisir que je me suis assuré les services du Dr. R. T. SIMMES, comme agent général du "Life Association of America," pour ce département.
J. B. HOOD, Président.

Importation directe, par steamer Frankfurt.
AVIS AUX GOURMETS ET AUX BRASSEURS.
Véritable Liqueur et Plantes du Dr. Laville, préparées par Charles Aubert, pharmacien, [illegible]. G. Mourer, 60, rue Royale, seul agent pour les Etats-Unis.
NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis [illegible].
[illegible] E. PRADOS & CO.

LIQUIDATION POSITIVE
BRICE SEMBRE,
COIN ST. LOUIS ET ROYALE.
Face à l'Hôtel St. Louis,
VENDRA, à partir d'AUJOURD'HUI, avec dégrat au prix coûtant, tout son stock de MARCHANDISES D'HIVER:
FRANGES et GUIPURES, RUBANS, VELOURS,
CORSETS FRANÇAIS,
BOUTONS de toutes sortes, FOURRURES,
ÉVENTAILS pour soirée, etc., etc.
Gants de peau, Gants de peau.
MERCERIE, BONNETERIE,
PANIERS à ouvrage, PANIERS ordinaires,
PARFUMERIES françaises des meilleures maisons de Paris.
VERRERIE de Bohême.
Articles pour Messieurs, tels que:
CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols, Cravates, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards.
CANNES et PARAPLUIES,
BROSSERIE, GANTERIE.
Jouets d'Enfants.
Grande spécialité de VOITURES D'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES, etc.
B. SEMBRE recommande surtout son vaste assortiment d'OMBRELLES, PARASOLS, EN-TOUT-CAS, comme remplissant toutes les conditions de qualité et de bon marché. Du reste, il prie simplement et respectueusement le public de venir voir avant d'acheter ailleurs.
NOTA.—Commandes exécutées et faites sur commande. 21 [illegible]—PP

Nattes de Canton.
NOUS venons de recevoir un assortiment complet de
Nattes de Canton,
que nous offrons à des
Prix Réduits,
En quantité au gré des acheteurs.
D. H. HOLMES,
Aux Nos. 155 de la rue du Canal
et 15 de la rue Bourbon.
Samedi—1t—PP

ASSOCIATION DU PEUPLE
POUR RÉSISTER
Aux Taxes Inconstitutionnelles.
Bureau, N° 56, rue du Camp.
Les membres de cette Association sont respectueusement notifiés qu'il est nécessaire que tout papier qui leur aura été servi par les Cours ou par le Shérif des Cours civiles, soit remis immédiatement au Secrétaire, au bureau de l'Association, ou à JULIEN MICHEL, avocat, N° 33, rue St-Charles, qui donnera aux intéressés toutes les informations à cet égard.
De nouveaux livres sont actuellement ouverts au bureau de l'Association, N° 56, rue du Camp, pour recevoir la signature des membres, afin de résister aux Taxes inconstitutionnelles de 1873, levées cette année, et que les anciens livres en sont ouverts de nouveau pour recevoir la signature de ceux qui désirent contester les taxes inconstitutionnelles de 1872, dans l'année dernière.
Des informations seront données aux membres sur tous les points relatifs à leur défense, en s'adressant à JULIEN MICHEL, avocat, N° 33, rue St-Charles, ou au bureau de l'Association, N° 56, rue du Camp.
Par ordre du Bureau des Directeurs,
F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.
Samedi—1m

DROGUERIE P. OUSACHS
EN magasin, reçu dernièrement :
ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO.
SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES nouvelles.
FÉCULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Grenet.
EAU DE FLEURS D'ORANGER en estagnons et dame-jeannes.
GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tapolin Kaiser Jay & Co., de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO.
EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, 1er choix,
do. do. do.
A vendre par P. OUSACHS.
20 déc—DMaJ Angle Royale et St-Philippe.

LIQUIDATION POSITIVE
DE LA MAISON
LELIEVRE,
174............RUE ROYALE............174
— Et de sa Succursale —
No. 3 rue Burgundy, près Canal.
CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir visiter dans ses magasins les articles suivants :
LIVRES DE PRIÈRES aux reliures les plus variées et les plus riches.
CHAPELETS, montures or et argent, de toutes les descriptions.
BENITIERS des plus nouveaux modèles.
CRUCIFIX et STATUES de toutes les grandeurs.
MEDAILLES or et argent, très variées.
VASES et CORBEILLES en porcelaine pour [illegible]; Bouquets et Fleurs Artificielles.
PAPETERIE et Fournitures de Bureaux.
LIVRES d'Ecoles, Anglais et Français.
Tous ces articles seront vendus au prix [illegible]. [illegible]—PP

Semence de Riz d'Honduras.
SEMENCE DE RIZ D'HONDURAS, de choix, d'importation directe, en lots à la convenance des acheteurs.
A vendre par E. FERNANDEZ & CO.,
13 mars—1m 125 Vieille-Levée.

Avis.
[illegible] maison de [illegible] dans notre [illegible] William T. [illegible] changement dans notre [illegible].
A. ROCHEREAU & Co.
Nouvelle-Orléans, le 17 mars 1873.

[illegible]OSTERMANN [illegible] BAYLE
OESTERMANN
— & —
BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "notions" dont elle fait une spécialité.
L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats, cela donne à la maison des avantages tels qu'elle défie toute concurrence.
[illegible] mars—PP

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

CHEAP JOHN!
LES personnes qui désirent économiser cinquante pour cent, en faisant leurs emplettes, devraient aller au magasin de
CHEAP JOHN,
No [illegible], rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis. Il y a [illegible].
[illegible] J. CHESNEE.

Pour Vera Cruz.
Départ, le 26 du courant.
Le brick américain J. M. BURNS, [illegible] capitaine J. A. [illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il peut recevoir cinq ou six passagers. Pour les détails, s'adresser à
GOLDENBOW & KELLEY,
No 130 de la rue Gravier,
ou à F. SANCHO & CO.,
No [illegible] de la rue Vieille-Levée.
18 mars—1m

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et [illegible].
[illegible]

Avis.
LES actionnaires du "Southern Shoe Manufacturing Company" de la Nouvelle-Orléans sont priés de se présenter au bureau de GABRIEL PASCAL, [illegible].
C. PASCAL,
[illegible]
T. MARQUARD. } Commissaires
20 fév—1m

J. SAGET, Armurier,
[illegible] Rue de Chartres [illegible]
[illegible]

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HEMECOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
93 ... Rue Vieille-Levée ... 93
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair).
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
19 janv—6PP

American Mutual Insurance
Association of New Orleans,
AU No 26 DU COMMERCIAL PLACE.
Entre les rues Camp et St-Charles.
Capital - - - - $500,000
(Entièrement payé [illegible])
Les personnes qui désirent se faire assurer ont le privilége de faire deux paiements par an et ont droit, à la fin de l'année, à une partie égale des dividendes ou à la réduction (rebate) habituelle.
La compagnie assure contre les risques du feu, exclusivement, en ville, ou dans les campagnes, aux plus bas taux de primes.
D. LEUBRIE, Président.
R. MEYER, Secrétaire.
O. S. ASCE, Surintendant des agences.

DIRECTEURS :

F. Roling,	H. Weber,	B. Broderick,
Jas. Buckley,	H. Pokorny,	F. R. Anderson,
H. Marquart,	H. Hafner,	J. Hollander,
H. R. Loeb,	F. Robbert,	Wm. Hipper,
J. B. Verges,	A. S. Cutler,	P. Blakes,
M. Azcona,	L. Schormann,	W. Leonard,
Hugo Redwitz,	E. Pleps,	C. Vehlmann,
Wm. Evans,	Wm. Ebert,	J. Alix.

Association d'Assurances Mutuelles
— DE LA —
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 165, rue du Canal.
QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
— 1872. —
Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,168 65	
" maritimes	154,358 18	
" de rivières	78,980 91	550,475 34
En moins — primes non expirées	$235,939 14	
Primes remboursées	1,409 65	237,348 80
Primes nettes acquises		$313,146 25
Pertes par les incendies	$81,397 87	
" sur les mers	34,033 61	
" sur les rivières	6,061 39	
Réservé pour pertes non réglées	107,500	
	$169,[illegible]	
Réassurances	15,573 98	
Compte des dépenses	13,888 13	
Réfaction (rebate)	3,784 95	
Profits et pertes	1,088 58	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé, $2,00		
En moins :		
Escompte et intérêt	17,371 91	
	4,[illegible]	
		208,[illegible]
Bénéfices nets		$103,[illegible]

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$97,[illegible]
En caisse	117,[illegible]
Billets et effets à recevoir	4[illegible]
Actions et Bonds	1[illegible]
Propriétés foncières	1[illegible]
Primes en voie de collection	7,[illegible]
Assessment de 85 pour cent sur $583,175,00	1[illegible]
Compte suspendu	[illegible]
Total	$1,165,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. GAVARRO, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$539,799 82	
Primes sur la marine	274,312 89	
Primes sur les rivières	366,081 95	$1,180,[illegible] 57
Primes non expirées	235,939 14	
Primes rendues	3,[illegible] 16	[illegible]
Primes nettes acquises en 1872		$933,117 25
Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc.		
Premier quartier	$169,[illegible] 50	
Second do	110,[illegible] 43	
Troisième do	79,[illegible] 81	
Quatrième do	210,[illegible] 52	[illegible]
Profit net de 1872		$312,[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 85 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $681,175 00; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.
C. GAVARRO, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Poiney,
Chs. De Buyter,	J. Reid,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Gambon,	J. B. Lavert.

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS
Nos 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS | Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

Ils y fabriquent continuellement
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis mélangés,
Candis fins,
Candi raboté (Horehound),
Candi tressé,
Candi doré,
Nougat, Kisses américaines,
Pâte de jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de
GATEAUX
ornés et simples.
GATEAUX DE MARIAGE
sujet sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Raisins de Smyrne,
Amandes de toutes grandeurs,
Mandes de pâte de gomme,
Mandes en argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cassis d'abondance,
Noix de Bourgogne,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits
FRAISES,
FRAMBOISES,
MURE,
GROSEILLE,
LIMON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CREME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.

A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
[illegible]—PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 19 MARS.—CLASSE No 66.

30	59	8	11	19	4	71	39	27	49	36	24	37

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.
[illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 19 Mars 1873.
[illegible]
ABAM COPPE, Commissaires.
[illegible]

JOHN J. BARNETT,
NOTAIRE.
AVOCAT.
16........Rue Royale..........16
[illegible] Nouvelle-Orléans.

Avis.
A VENDRE, pour cause de départ, Une Excellente Pension rue Bourbon, No 107.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
4 mars—1m

R. B. MANNION
39........RUE CARONDELET........39
—Nouvelle-Orléans—
EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur:
N. M. Rothschild & Sons......Londres;
De Rothschild frères..........Paris;
S. M. de Rothschild...........Vienne;
M. A. de Rothschild & Sons...Francfort;
et tous leurs correspondants.
[illegible]—PP

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
— DE LA —
BANQUE
NATIONALE MUTUELLE
— DE LA —
NOUVELLE-ORLÉANS,
166, RUE DU CANAL.
A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF:

En caisse, monnaie courante	$ 783,743 [illegible]
En caisse, or	264,[illegible]
Prêts et escompte	1,088,[illegible]
Bonds des Etats-Unis, pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de réserve et d'échange	3,[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	253,[illegible]
Propriétés foncières	10,[illegible]
Meubles et installations	7,[illegible]
Primes sur les bonds des Etats-Unis	14,[illegible]
Primes sur l'or	73,[illegible]
	1,[illegible]
	$2,[illegible]

PASSIF:

Capital, payé	$ 300,000 00
Surplus	16,[illegible] 76
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	364 [illegible]
Dépôts individuels	1,[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
	$2,[illegible]

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.
Deuxième Dividende Semi-Annuel,
Déclaré le 31 Décembre 1872.
6 1/2 pour cent aux actionnaires.
1 1/2 pour cent aux déposants.
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Directeurs :
P. MASPERO, JNO. T. HARDIE,
JNO. I. ADAMS, CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER, P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.
16 janv—3m—PP

DENTISTES.
Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.
[illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des satisfaction, fait toutes sortes d'opérations dentaires artificielles et naturelles au [illegible] des dents d'usage on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés [illegible].
[illegible]

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
[illegible]
LE Dr. GEO. P. MALONEY, 33 No [illegible] de la rue du Canal, près la rue Baronne.
[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Rampart, [illegible] Canal.
CONTINUE à exécuter toutes les opérations dentaires [illegible].